

Penthalaz, le 05 avril 2011



**Conseil communal
Penthalaz**

Séance du 04 avril 2011

Composition du bureau

Monsieur Daniel Traini, Président,
MM. Pierre-André Ischi et Gérald Santschy, scrutateurs,
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

* * *

Monsieur Daniel Traini, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel

Membres présents : 44 Excusés : MM. Claude Brocard, Didier Chapuis, Antonio Gatto, Jean-Pierre Monachon, Gilles Rochat. Absent : Gilbert Python

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 février 2011.

La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Le Président lit une lettre émanant de M. André Marendaz, Député et ancien Conseiller communal qui tient à faire remarquer que l'ordre du jour de la séance du Conseil doit être, selon l'article 49 du Règlement du Conseil communal, affiché au pilier public. De plus, il souhaiterait que cet ordre du jour soit également publié dans un journal local (par exemple l'Echo du Gros-de-Vaud).

Ce à quoi, M. Daniel Traini, Président, a répondu dans l'affirmative concernant la publication au pilier public mais qu'il reste plus réservé pour la publication dans les journaux locaux.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, présente les points suivants :

Changement du nom de la Gare :

L'OFT (Office Fédéral des Transports) a envoyé une lettre, aux diverses parties concernées, qui leur fixait un délai au 18 mars 2011 concernant le changement du nom de la Gare.

Suite à ce courrier la Municipalité de Cossonay a demandé à l'OFT de repousser ce délai au 31.12.11 afin de pouvoir, eux aussi, prendre l'avis de leurs citoyens.

La Municipalité de Penthaz a aussitôt répondu que la commune de Cossonay a toujours été tenue informée, depuis le dépôt du postulat jusqu'à aujourd'hui, de tout ce qui avait été entrepris pour ce changement du nom de la Gare.

Malheureusement, le service de la mobilité a décidé de demander à l'OFT un délai soit au 1^{er} juillet 2011, soit au 29 juin 2012.

Appartements adaptés :

Une Cancanière, qui souhaite garder l'anonymat, se demandait comment s'inscrire pour obtenir un appartement adapté.

Il faut, tout d'abord, savoir :

- ✓ Que la mise à l'enquête fait l'objet d'oppositions, qui sont en phase de traitement.
- ✓ Que l'octroi de ces appartements est soumis à un règlement qui est en cours d'élaboration.

Une fois que ces deux objets seront finalisés, la Municipalité a décidé, en accord avec le promoteur, d'informer toutes les personnes de Penthaz qui pourraient bénéficier d'un appartement adapté. Elles seront invitées à une séance d'information. Il est, malheureusement, encore trop tôt pour dire quand se déroulera cette rencontre, mais ce qui est certain, c'est que les Cancaniers concernés seront les premiers informés.

Cogestion :

Depuis le 1^{er} juillet 2006, date de l'entrée en fonction de la Municipalité actuelle, il avait été décidé d'être plus transparent, de donner plus d'informations au Conseil et plus particulièrement aux diverses commissions que la Municipalité souhaitait plus participatives. Lors de la visite préfectorale, il a été reproché à la Municipalité de faire de la cogestion avec les Commissions. A plusieurs reprises, les Préfets ont rappelé la différence entre l'exécutif et le législatif.

Certains conseillers-ères ont de la peine à faire la différence et donnent l'impression de vouloir s'immiscer dans les affaires de la Municipalité, c'est pourquoi, celle-ci, d'entente avec M. Daniel Traini, Président du Conseil, organisera à la rentrée une conférence sur ce sujet, soit avec M. le Préfet, soit avec M. Equey, juriste au SeCRI.

Patinoire :

Elle a fermé ses portes le 6 mars 2011. Les comptes ne sont pas bouclés mais la Municipalité a constaté que ce n'est pas moins de 2'000 paires de patins, venant des quatre coins de la région, qui ont glissé sur la glace. Dès que les chiffres seront connus, la Municipalité les présentera devant le Conseil communal et donnera sa décision pour l'année 2011-2012.

Future Municipalité :

Concernant la distribution des dicastères au sein de la future Municipalité, chacun(e) garde son dicastère. Seul changement, M. Pierre-André Ischi, nouveau Municipal, reprendra le dicastère des routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, signalisation, travaux publics, tenu jusqu'à la fin de la législature 2006-2011 par M. Frédy Mast, Municipal sortant.

Dates à retenir :

Prochaine séance du Conseil communal : lundi 20 juin 2011

Séance d'installation du nouveau Conseil communal : jeudi 9 Juin 2011

M. Yvan Rochat, Municipal, donne des informations concernant :

- la Syndicature : Mme Isabelle Hautier Charrotton reconduit son mandat en tant que Syndique pour la prochaine législature 2011-2016. La place de vice-syndic n'a pas encore été attribuée.

- M. Yvan Rochat, prie de bien vouloir excuser Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, qui est en vacances. Toutefois, il fait part à l'Assemblée de ses communications :

Place de sport du Cheminet :

La Municipalité a pour projet la réfection de la place de sport. Elle a reçu un préavis favorable du canton, assorti de quelques remarques et suggestions. Le peaufinage du devis est en cours et le préavis viendra prochainement. La mise à l'enquête interviendra probablement avant que les membres du Conseil reçoivent le préavis municipal.

Remerciements :

La Municipalité tient à remercier tous les électeurs qui ont pris part aux dernières élections et de la confiance renouvelée. Elle aimerait aussi partager avec vous ces mots prononcés par M. Leuba, Conseiller d'Etat, lors de la dernière séance des syndics du Gros-de-Vaud, le 17 mars dernier à St-Cierges :

« L'honorabilité de la fonction politique est de faire ce que l'on doit, et non ce que l'on veut ».

M. Yves Jauner, Municipal, souhaiterait qu'un membre du Conseil se manifeste afin de remplacer M. Christoph Loetscher à la Commission du « Cancanier ».

M. Frédy Mast, Municipal, n'a pas de communication.

M. Daniel Traini, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

1. Rapport de la Commission relatif à la réfection du chemin du Pâqueret (Préavis municipal n°74-2011).

M. Eric Joseph, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions du rapport de la Commission qui sont identiques aux conclusions présentées dans le préavis municipal :

Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 74-2011 et du rapport de la Commission chargée de l'étude cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis municipal n° 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 11 décembre 2006, sous référence N° 502, « diverses routes cantonales ou communales », pour un total de CHF 322'500.-, et que le **plafond d'endettement se situe à 14,2 millions sur 20 millions de francs autorisés**

décide

- 1) **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux** de réfection du chemin du Pâqueret.
- 2) **d'accorder à la Municipalité un crédit total brut de CHF 77'400.- TTC** pour ces travaux.
- 3) **d'amortir le montant total par prélèvement sur le fonds de réserve** pour travaux d'utilité publique (9.282.06).
- 4) **de financer cette dépense par la trésorerie courante.**

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 41 oui et 2 abstentions.

2. Rapport de la Commission relatif à l'achat d'une grue pour le camion Reform (Préavis municipal n° 76 - 2011)

M. Claude-Alain Zbinden, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
La discussion est ouverte.

Mme Sylvette Grandchamp souhaiterait savoir pour quels types de travaux cette grue va-t-elle être utilisée ? Entre autre chose pour le déplacement des plots dans les zones à 30 km/h, répond M. Claude-Alain Zbinden, rapporteur.

M. Mast, Municipal, apporte quelques précisions à ce sujet. La commune de Cossonay ayant également acheté un nouveau véhicule avec une grue, celle-ci ne désire dès lors plus la louer pour divers travaux à la commune de Penthalaz, d'où l'importance d'en posséder une pour les services extérieurs sur notre territoire. Cette grue ne sera pas fixe à l'arrière du véhicule mais placée sur le multi benne selon les besoins. En revanche, elle ne pourra pas être montée en même temps que la future saleuse comme l'a demandé M. Pierre-Alain Epars.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions du rapport de la Commission qui sont identiques à celles présentées dans le préavis municipal.

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 76-2011, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- **tenant compte que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2006-2011 prévue dans le préavis municipal n° 11-2006 et acceptée par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006**, mais qu'étant donné son financement par la trésorerie courante il ne touche pas le plafond d'endettement

d é c i d e

1. **d'autoriser la Municipalité à acheter une grue Palfinger PK 4200 avec accessoires et montage,**
2. **d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 36'700.- pour cet achat,**
3. **d'amortir le coût total par prélèvement sur le fonds de réserve pour véhicules (9.281.02) et financer la dépense par la trésorerie courante.**

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 39 oui, 3 non et 1 abstention.

3. Rapport de la Commission relatif à l'achat d'une saleuse Morselli pour le service hivernal (Préavis municipal n° 77-2011)

M. Claude-Alain Zbinden, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude Andrey tient à faire remarquer que si la benne contenant le sel est en acier inoxydable, il n'en est pas de même pour le reste du véhicule et qu'il faudra donc faire un entretien total de celui-ci après chaque salage.

M. Pierre-Alain Epars demande si la Municipalité a sollicité d'autres offres que celle faite par l'entreprise « Giciens Sarl » à Penthaz ?

M. Frédy Mast, Municipal, répond négativement. Il souligne encore que la saleuse pourra charger 1000 kg de sel en une seule fois d'où économie d'un véhicule et qu'il sera possible d'élargir la zone de salage au trottoir.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions du rapport de la Commission qui sont identiques à celles présentées dans le préavis municipal.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°77-2011, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- **tenant compte que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2006-2011 prévue dans le préavis municipal n° 11-2006 et acceptée par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006**, mais qu'étant donné son financement par la trésorerie courante il ne touche pas le plafond d'endettement

d é c i d e

4. d'autoriser la Municipalité à acheter un épandeur à sel, sable ou gravier de marque Morselli, avec accessoires et montage,
5. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 32'100.- pour cet achat,
6. d'amortir le coût total par un prélèvement partiel sur le fonds de réserve pour véhicules (9.281.02) de CHF 15'100.-, et par une dépense complémentaire sur le budget 2011 de CHF 17'000.-, à moins que le fonds de réserve ne soit réalimenté lors du bouclage des comptes 2010. Dans ce cas, le solde sera prélevé sur ce compte. Enfin, de financer la dépense par la trésorerie courante.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Nomination/dissolution de Commissions

M. Frédy Mast, Municipal, demande la dissolution des Commissions qui ont œuvré pour les préavis présentés lors de cette séance. Il s'agit des Commissions suivantes :

- Commission « Achat d'un véhicule communal » (achat saleuse et grue)
- Commission « Réfection du chemin du Pâqueret »

5. Propositions individuelles

- M. Jean-Claude Andrey aimerait revenir sur le crédit accordé à la Municipalité, il y a quelques années en arrière, pour la construction d'un skate-park. Actuellement il n'y a toujours pas de skate-park. Qu'est-il advenu du crédit accordé ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, informe l'Assemblée que ce crédit est toujours d'actualité. Un projet de zone de loisirs est à l'étude aux abords de la piscine et le skate-parc en ferait partie.

- M. Stéphane Zürcher désire présenter ses excuses pour avoir quelque peu simplifié la présentation de M. Sergio Barbosa lors de son assermentation comme Conseiller communal le 21 février dernier.

Il le présente comme suit : M. Sergio Barbosa est né en 1981. Il habite depuis 2005 à Penthalaz avec sa famille. Il travaille au centre de tri des déchets spéciaux chez Cridec SA à Eclépens. Il se réjouit de participer activement à la vie politique du village.

- Mme Sylvette Grandchamp est très contente de l'aménagement des nouvelles places de jeux, toutefois elle se demande ce que sont devenus les portiques des balançoires (et les balançoires) qui se trouvaient autrefois à la place de jeux du chemin du Mont-Blanc ?

Elle en profite également pour attirer l'attention de M. Thierry Parel, aide de police, concernant le parage « sauvage » de certains parents aux abords de l'école.

A ce sujet, M. Yves Jauner, Municipal, informe que la Commune est tout à fait consciente de ce problème des parents qui déposent leurs enfants où bon leur semble près de l'école et qu'elle est toujours à la recherche de patrouilleurs (euses).

Concernant les balançoires, Mme la Syndique précise que celles-ci n'étaient plus conformes aux normes du bpa.

- M. Gabriel Piot remarque que cette convocation avec l'ordre du jour est également transmise aux journaux locaux (« Echo du Gros-de-Vaud » et « Journal de Cossonay »), pour publication. N'ayant rien vu paraître dans leur dernière édition, s'agit-il d'un oubli de leur part ?

M. Daniel Traini, Président, répond qu'il souhaiterait qu'il en soit fait ainsi mais qu'il doit encore se renseigner sur la façon de procéder.

Suite à une remarque de M. Pierre-Alain Epars, il souligne encore qu'une copie de cette convocation est remise à M. Christian Charrotton, concierge de la salle du Verger, à son remplaçant si celui-ci est absent.

- Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, rappelle qu'en janvier 2009, la Municipalité travaillait sur un projet de règlement sur les énergies renouvelables en collaboration avec la Commission « Energie ». La réponse du Canton n'étant revenue que dernièrement en retour, Mme Isabelle Hautier Charrotton demande la réactivation de cette Commission, afin que ses membres puissent être régulièrement convoqués pour une séance le 25 mai 2011 à 18h30.

Normalement, remarque M. Jean-Claude Andrey, les Commissions, à l'exception des Commissions permanentes, devraient être systématiquement dissoutes après la votation du préavis pour lequel elles ont été nommées.

- M. Gérald Santschy s'interroge sur la vitesse autorisée à la route de Gollion, au niveau de Provimi Kliba en direction la déchetterie. Est-elle de 40 km/h ou de 50 km/h ?

M. Frédy Mast, Municipal, répond qu'il aurait souhaité que ce tronçon soit une zone à 30 km/h, ce qui a été refusé. Cette zone à 40 km/h est à l'heure actuelle toujours provisoire mais une demande officielle a été déposée afin que celle-ci devienne définitive.

- M. Pierre-Alain Epars aimerait revenir sur le problème de la cogestion entre la Municipalité et les Commissions. A quel moment et pour quel(s) objet(s) les Conseillers ont-ils dépassé leur compétence pour s'immiscer dans les affaires de la Municipalité ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, précise qu'il s'agit bien que de certains membres des Commissions qui donnent l'impression de vouloir s'appropriier le rôle des Municipaux. Comme dans certaines autres communes, ce cas se produit le plus souvent avec les Commissions permanentes. D'où l'importance de participer à cette séance afin de bien comprendre les rôles de chacun. M. Daniel Traini, Président, se réjouit de cette séance.

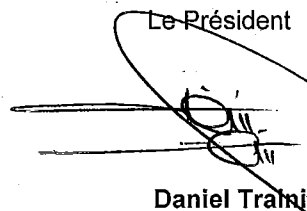
- M. Thierry Burnat informe l'Assemblée que les travaux pour le changement du pont sur la Venoge auront lieu à partir du vendredi 15 avril 2011 dès 14h00 jusqu'au dimanche matin et que ceux-ci engendreront des nuisances sonores. Les riverains touchés par ces désagréments ont d'ores et déjà été avertis. La circulation en direction de Venoge Parc sera interdite. Une déviation, gérée par des feux, est prévue par la forêt.

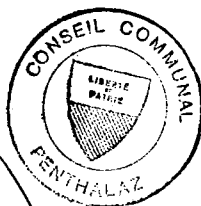
- M. Yvan Rochat, Municipal, met à disposition des Conseillers et Conseillères qui le souhaitent un plan du village remis à jour.

M. Daniel Traini, Président, reprend la parole pour remercier encore une fois toutes les personnes qui ont oeuvré lors du dépouillement des élections communales du 13 mars dernier.

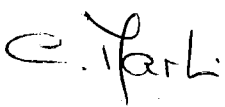
La parole n'étant plus demandée, il clôt la séance à 21h22.

Le Président


Daniel Traini



La secrétaire


Claudine Martin